



L'an deux mille vingt le 10 septembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme
MOULIN Catherine, Maire,
Nombre de conseillers en exercice : 11
Date de convocation : 1/09/2020

**Présents : Victoire BEAUJOU, Leigh FAULKNER, Pierre HOEZELLE, Francis HOEZELLE,
Maxime LE HUNG, Mathilde HOUZE, Régis MOREL, Françoise ROMANET, Noémie
SERRU**

Excusés : Alain DETOLLE, Catherine MOULIN

**Alain DETOLLE donne pouvoir à Francis HOEZELLE
Catherine MOULIN donne pouvoir à Françoise ROMANET**

**Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités
territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.
Mme Mathilde HOUZE se propose et est désignée pour assurer ces fonctions.
Secrétaire : Mathilde HOUZE,**

DCM 2020/60 : Vote du huis clos

M Hozelle rappelle que conformément à l'article 10 de de l'ordonnance n°2020-562, et
compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, considérant que le public ne
peut être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être
techniquement réalisée, il est demandé aux membres du conseil de voter pour la tenue
de la séance à huis clos.

Suite à un vote à mains levées, le conseil a accepté à l'unanimité la tenue de la séance à
huis clos.

À Faux la Montagne, le 15/09/2020

La Maire
C MOULIN